Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE HISTOIRE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-HIST-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0**
indicatif

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Repères chronologiques et construction du questionnement** (2 questions) — **Page 3**
2. **Analyse critique des sources et des formes du travail** (2 questions) — **Page 5**
3. **Concepts disciplinaires et débat historiographique** (2 questions) — **Page 7**
4. **Synthèse historique argumentée** (1 question) — **Page 8**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://licencehistoire.fr/assets/annales/licence-histoire/C4 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires/2026/Licence Histoire - C4 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Repères chronologiques et construction du questionnement

À partir de repères sur la mécanisation, la réglementation et l'organisation collective, cette partie examine les transformations du travail industriel de la fin du XVIIIe siècle au début du XXe siècle. Le candidat doit relier les événements aux processus de longue durée et préparer une comparaison entre la France et la Grande-Bretagne.

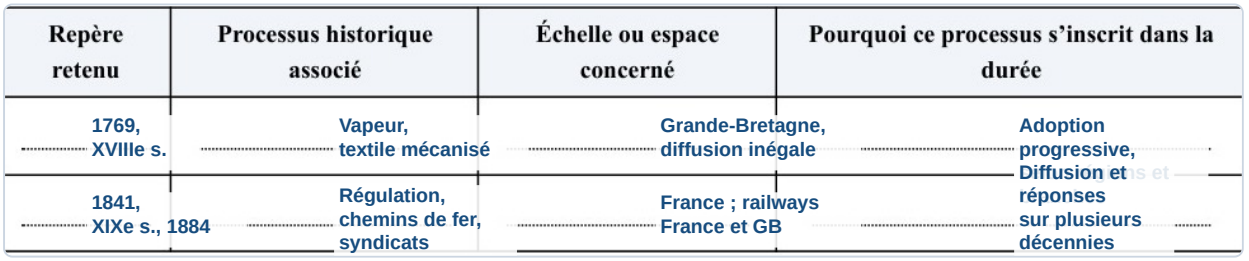
Repères chronologiques

Question 1.1. À l'aide du DT 1 et de vos connaissances, repérez les principales séquences de transformation du travail industriel entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XXe siècle. Relevez deux séquences chronologiques distinctes et, pour chacune, indiquez un processus historique associé et expliquez pourquoi il ne se réduit pas à une date unique.

Repère retenu	Processus historique associé	Échelle ou espace concerné	Inscription dans la durée
1769 et mécanisation textile à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle	Innovations techniques et mécanisation progressive de la production	Grande-Bretagne, puis diffusion inégale en Europe	L'adoption varie selon les branches, les régions et les entreprises ; le brevet ne marque pas une diffusion immédiate.
1841, seconde moitié du XIXe siècle et 1884	Réglementation du travail, développement des chemins de fer et organisation collective	France et Grande-Bretagne, selon des rythmes distincts ; lois de 1841 et 1884 en France	Les évolutions économiques et les réponses politiques et collectives s'étendent sur plusieurs décennies.

Ces deux séquences relient des repères ponctuels à des processus de longue durée. Le brevet de Watt concerne une amélioration de la machine à vapeur, mais ne prouve pas son adoption immédiate. De même, les lois de 1841 et 1884 sont des étapes de la régulation et de l'action collective, non un résumé de leurs effets. L'existence d'une loi ne suffit pas à établir son application concrète.

DR 1 complété : deux séquences chronologiques



✓ RÉPONSE À RETENIR

Deux séquences : mécanisation progressive dès la seconde moitié du XVIIIe siècle ; transformations industrielles, réglementations et organisations collectives au XIXe siècle.

Problématique et plan

Question 1.2. Formulez une problématique permettant de comparer les transformations du travail en France et en Grande-Bretagne au XIXe siècle. Présentez un plan en deux ou trois axes qui articule chronologie, comparatisme et au moins deux dimensions parmi les dimensions économique, sociale, politique, culturelle ou les rapports de genre.

Problématique : Comment l'industrialisation transforme-t-elle le travail et les rapports sociaux en France et en Grande-Bretagne au XIXe siècle, malgré des rythmes et des formes différents ?

1. **De la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe :** comparer la mécanisation précoce en Grande-Bretagne et ses effets économiques et sociaux avec les premières régulations françaises, dont la loi de 1841.
2. **Dans la seconde moitié du XIXe siècle :** étudier chemins de fer et diversification industrielle, puis comparer les réponses politiques et collectives, notamment la loi française de 1884.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Comparer la mécanisation et ses effets économiques et sociaux, puis les transformations de la seconde moitié du XIXe siècle et leurs réponses politiques et collectives.

2. Analyse critique des sources et des formes du travail

Cette partie confronte la loi française de 1841 sur le travail des enfants et l'ouvrage d'observation sociale publié par Friedrich Engels en 1845 sur la Grande-Bretagne industrielle. Il faut distinguer les statuts, contextes et limites des sources, en séparant prescription juridique, observation et interprétation.

Analyse du document A

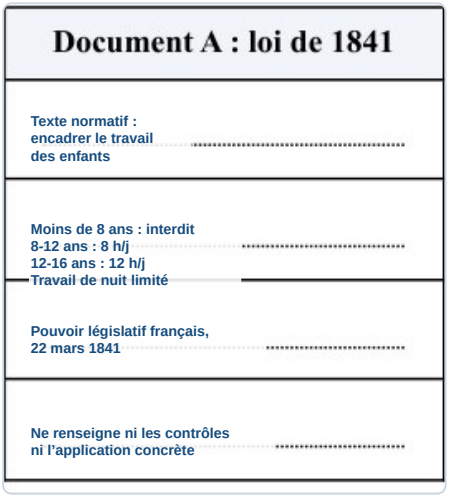
Question 2.1. Analysez le document A du DT 2. Présentez son objectif, les catégories de travailleurs qu'il vise et une limite de ce que ce texte permet de connaître sur l'application concrète de la loi.

La loi du 22 mars 1841 est un texte normatif par lequel le pouvoir législatif français entend encadrer le travail des enfants dans certaines manufactures, usines et ateliers. Elle vise les mineurs selon trois catégories d'âge. Elle ne porte donc pas, d'après cet extrait, sur tous les enfants qui travaillent.

Catégorie	Disposition prévue
Moins de 8 ans	Admission interdite dans les établissements concernés
De 8 à 12 ans	Maximum de 8 heures par jour
De 12 à 16 ans	Maximum de 12 heures par jour

Le texte prévoit aussi des restrictions au travail de nuit. Il établit la règle prescrite, mais ne renseigne ni sur les contrôles ni sur le degré réel d'application de la loi.

DR 2 complété : document A, loi de 1841



✓ RÉPONSE À RETENIR

La loi encadre le travail des enfants dans certains établissements, avec des limites d'âge, de durée et de travail nocturne. Elle ne prouve pas son application effective.

Confrontation des documents A et B

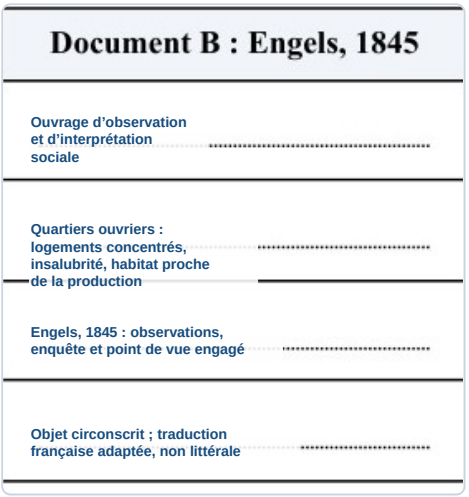
Question 2.2. Confrontez les documents A et B du DT 2. Indiquez ce qu'ils révèlent, selon des points de vue différents, des effets sociaux de l'industrialisation et des réponses qui lui sont apportées. Distinguez la prescription juridique de l'observation ou de l'interprétation. Tenez compte du fait que l'extrait d'Engels est une traduction française adaptée, et non une transcription diplomatique de l'édition originale.

Le document A est une prescription juridique française : la loi limite l'emploi, la durée quotidienne et le travail nocturne des enfants dans certains établissements. Elle témoigne d'une réponse réglementaire, sans établir que les règles sont effectivement respectées.

Le document B est un ouvrage publié par Engels en 1845. À partir d'observations et d'enquêtes, il décrit les logements ouvriers concentrés, l'insalubrité et la proximité entre habitat et lieux de production en Grande-Bretagne. Il propose aussi une interprétation engagée des effets sociaux du capitalisme industriel.

Les sources éclairent ainsi des effets sociaux et des réponses de nature différente, mais leur comparaison reste limitée par leurs espaces et statuts distincts. L'extrait d'Engels est une traduction française adaptée, non une transcription diplomatique de l'original.

DR 2 complété : document B, Engels



✓ RÉPONSE À RETENIR

La loi prescrit une régulation du travail enfantin en France ; Engels observe et interprète les conditions ouvrières en Grande-Bretagne. Les sources diffèrent par leur statut, leur espace et leur point de vue.

3. Concepts disciplinaires et débat historiographique

Le DT 3 propose des concepts d'analyse et deux lectures historiographiques de l'industrialisation, l'une centrée sur les ruptures et l'autre sur les continuités et les inégalités de rythme. Les réponses doivent s'appuyer sur des éléments précis du dossier et tenir compte des limites documentaires ou comparatives.

Définition et application des concepts

Question 3.1. Définissez avec précision deux concepts du DT 3 et appliquez chacun à un élément concret des documents DT 1 ou DT 2. Une définition générale sans application historique ne suffit pas.

Division du travail : répartition des tâches entre travailleurs, postes ou unités de production, qui peut modifier les qualifications et les rythmes. Dans le DT 1, la mécanisation progressive du filage et du tissage en Grande-Bretagne transforme l'organisation des tâches dans les manufactures.
Régulation : règles et pratiques qui encadrent les activités économiques et les relations de travail. La loi française de 1841 interdit l'emploi des enfants de moins de huit ans dans certains établissements et limite la durée de travail des plus âgés. Elle fixe une norme, sans prouver son application effective.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La mécanisation réorganise les tâches ; la loi de 1841 encadre le travail des enfants sans garantir l'application de ses règles.

Discussion historiographique

Question 3.2. Discutez les propositions A et B du DT 3. Montrez ce que chacune permet d'expliquer, puis indiquez pourquoi leur confrontation peut produire une interprétation plus nuancée des transformations du travail. Appuyez votre réponse sur au moins deux éléments précis du dossier, des connaissances historiques et une limite documentaire ou comparative.

Les propositions A et B éclairent des aspects complémentaires de l'industrialisation.

- **A** met l'accent sur les ruptures techniques et l'accélération de la production : le brevet de Watt en 1769 et la mécanisation textile britannique en sont des repères, sans impliquer une diffusion immédiate.
- **B** souligne les rythmes inégaux, la coexistence d'activités anciennes et nouvelles et les rapports sociaux. La mécanisation textile est progressive ; la loi française de 1841 témoigne d'une réponse réglementaire.

La comparaison doit aussi considérer l'extension des chemins de fer au XIXe siècle et les différences entre régions et pays. Le dossier reste limité : la loi n'établit pas son application, et Engels livre une interprétation engagée fondée sur des quartiers britanniques circonscrits.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L'industrialisation associe ruptures techniques, continuités et rythmes inégaux ; les sources imposent une comparaison prudente.

4. Synthèse historique argumentée

La synthèse répond à la question historique sur les transformations du travail et des rapports sociaux en France et en Grande-Bretagne au XIXe siècle. Elle doit mobiliser au moins deux documents, des connaissances historiques et trois concepts disciplinaires, tout en comparant les rythmes et en critiquant les sources.

Synthèse comparatiste

Question 4.1. Dans une réponse organisée d'environ 600 à 800 mots, montrez dans quelle mesure l'industrialisation transforme le travail et les rapports sociaux en France et en Grande-Bretagne au XIXe siècle. Examinez les changements et les continuités, les rythmes différenciés, les réponses réglementaires ou collectives et les limites des documents utilisés. Mobilisez au moins deux documents, des connaissances pertinentes et au moins trois concepts disciplinaires. Une introduction présentant la problématique, des paragraphes argumentés et une conclusion sont attendus.

Au XIX^{e} siècle, l'industrialisation transforme le travail et les rapports sociaux, mais selon des rythmes inégaux. Comment comparer ces mutations en France et en Grande-Bretagne sans réduire le processus à une rupture unique ?

La Grande-Bretagne connaît dès la fin du XVIII^{e} siècle une mécanisation textile progressive. Le brevet de Watt, en 1769, signale une innovation, non sa diffusion immédiate. En France, les transformations suivent d'autres rythmes. Dans les deux espaces, chemins de fer et diversification industrielle modifient les activités au cours de la seconde moitié du siècle. Le travail salarié et la division du travail se développent, tandis que les activités anciennes perdurent. Ces évolutions recomposent les classes sociales et s'articulent aussi aux rapports de genre.

La loi française de 1841 encadre le travail des enfants dans certaines manufactures ; celle de 1884 reconnaît la liberté de création des syndicats professionnels. Ces textes attestent une régulation juridique, pas son application effective. Engels, en 1845, décrit l'insalubrité des quartiers ouvriers britanniques : son ouvrage associe observations et interprétation engagée. La comparaison reste donc limitée par des sources de nature différente et par leur champ géographique restreint.

L'industrialisation est ainsi une rupture technique réelle, mais un processus inégal qui transforme sans effacer les continuités.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une transformation profonde mais inégale du travail et des rapports sociaux, entre mécanisation, continuités et nouvelles formes de régulation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Évaluation institutionnelle d'histoire du bloc C4, session 2026, code 26-LIC-HIST-EP1, d'une durée de 3 heures et assortie d'un coefficient indicatif de 3,0. Le sujet étudie l'industrialisation en France et en Grande-Bretagne au XIXe siècle à travers la mécanisation, l'encadrement du travail et les sources historiques. Il évalue chronologie, critique documentaire, concepts, comparatisme et argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'industrialisation transforme conjointement productions, techniques, investissements, marchés et organisations du travail.
- La division du travail répartit les tâches et peut modifier qualifications, rythmes et organisation de la production.
- La régulation désigne les règles et pratiques d'encadrement; une norme juridique ne prouve pas son application effective.
- Le comparatisme confronte des espaces selon des critères explicites sans supposer des évolutions identiques.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez chaque événement à un processus de longue durée et évitez de réduire une transformation à une date.
- Comparez les espaces et les temporalités sans confondre les trajectoires française et britannique.
- Distinguez la nature et le statut des sources, ainsi que leurs informations, leur point de vue et leurs limites.
- Dans la synthèse, mobilisez au moins deux documents et trois concepts, avec une problématique, une argumentation et une conclusion.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire les séquences chronologiques demandées ?

Choisissez des repères qui éclairent une évolution, puis associez-les à un processus plus long, comme la mécanisation ou la réglementation. Précisez l'espace concerné et expliquez pourquoi l'évolution est progressive et inégale.

Q : Comment distinguer les deux documents du DT 2 ?

La loi de 1841 est une source normative qui fixe des règles sur le travail des enfants en France. Engels propose une observation et une interprétation engagée de la vie ouvrière en Grande-Bretagne; son témoignage ne représente pas tous les travailleurs.

Q : Comment organiser le temps entre les parties ?

Le sujet ne fixe pas de temps par partie. Répartissez les trois heures selon les points, traitez les questions courtes sans vous y attarder et réservez un temps suffisant à la synthèse de 600 à 800 mots.

Q : Quels critères doivent guider la synthèse finale ?

Répondez explicitement à la question, comparez la France et la Grande-Bretagne, distinguez les temporalités et appuyez l'analyse sur au moins deux documents et trois concepts. Présentez aussi les limites des sources et une argumentation organisée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencehistoire.fr/assets/annales/licence-histoire/C4 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires/2026/Licence Histoire - C4 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Histoire : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.